



COMMUNIQUE DE PRESSE

Cergy, le lundi 17 février 2020

Action Coeur de Ville de Persan / Beaumont-sur-Oise Signature de la première convention Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) en Île-de-France

Amaury de Saint-Quentin, préfet du Val-d'Oise, vient de signer la convention Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) de Persan / Beaumont-sur-Oise, première de la région Île-de-France, aux côtés de Catherine Borgne, présidente de la Communauté de Communes du Haut Val-d'Oise, Nathalie Groux, maire de Beaumont-sur-Oise, Alain Kasse, maire de Persan et de l'ensemble des collectivités et établissements publics partenaires. Cette convention a pour objectif de permettre une requalification d'ensemble des centres-villes de Persan et Beaumont-sur-Oise à travers notamment la rénovation du parc de logements et plus globalement du tissu urbain, afin de créer un cadre de vie attractif propice à leur développement à long terme.

Le programme « **Action Coeur de Ville** », destiné à soutenir les villes moyennes du territoire français, a été officiellement lancé en décembre 2018 par le Gouvernement, afin d'inventer les coeurs de ville de demain. Ce plan répond à une double ambition : améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter leur rôle de moteur de développement du territoire.

Très engagées dans la préservation et la revalorisation de leur coeur de ville, les communes de Beaumont-sur-Oise et de Persan comptent parmi les 19 villes franciliennes concernées par ce plan.

Le 6 décembre 2018, la signature de la convention-cadre « Action Coeur de Ville » entre les différents partenaires locaux (Etat, commune de Beaumont-sur-Oise, commune de Persan, Communauté de Communes du Haut Val-d'Oise, Conseil départemental du Val-d'Oise, Action Logement, Agence nationale de l'habitat et Caisse des Dépôts et Consignations – Banque des territoires) a permis de lancer le programme de redynamisation des centres-villes de Beaumont-sur-Oise et de Persan, marquant ainsi l'entrée dans la phase d'initialisation du programme.



Durant 13 mois, les services des communes de Persan et Beaumont-sur-Oise et de la Communauté de Communes du Haut Val-d'Oise, en collaboration avec les services de l'Etat dans le Val-d'Oise et établissements publics partenaires, se sont mobilisés pour produire une « feuille de route » permettant d'établir les bases du programme de redynamisation du centre-ville.

Ce lundi 17 février 2020, un avenant à cette convention initiale a été signé. Il permet au programme 'Action Coeur de Ville' de Persan / Beaumont-sur-Oise d'entrer dans sa phase de déploiement. Plusieurs actions phares peuvent être citées à l'instar du réaménagement du pôle gare, la végétalisation de l'espace public de l'hypercentre de Beaumont-sur-Oise et le réaménagement complet des espaces entre la gare et l'Oise (Persan) ainsi que des berges de l'Oise (deux communes).

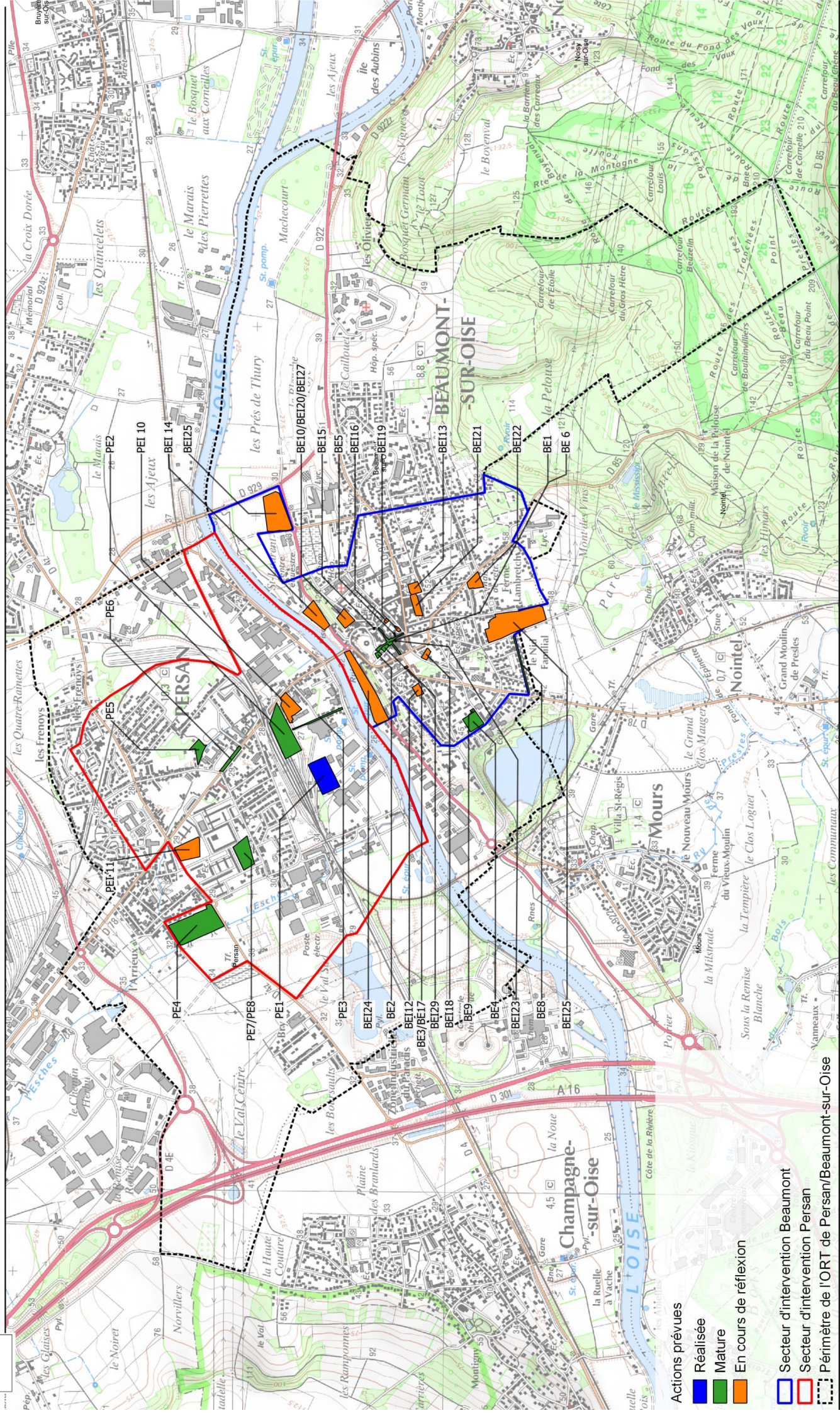
Mise en œuvre pour une durée de 7 ans à la date de signature, l'ORT va permettre aux collectivités concernées, en lien avec l'État, le Conseil départemental, Action Logement, l'Agence nationale de l'habitat et Caisse des Dépôts et Consignations – Banque des territoires, de mettre en œuvre de nouveaux outils juridiques pour mener à bien son projet de revitalisation des centres-villes, notamment pour :

- **renforcer l'attractivité commerciale** en centre-ville grâce à la mise en place d'une dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et la possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques ;
- **favoriser la réhabilitation de l'habitat** par l'accès prioritaire aux aides de l'Agence nationale de l'habitat et l'éligibilité au dispositif Denormandie dans l'ancien, un outil puissant de réhabilitation de l'habitat via l'investissement locatif ;
- **faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux** comme le permis d'innover ou le permis d'aménager multi-site ;
- **mieux maîtriser le foncier**, notamment par le renforcement du droit de préemption urbain et du droit de préemption dans les locaux artisanaux.

Créé par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Élan) du 23 novembre 2018, portée par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, l'ORT est un outil nouveau à disposition des collectivités locales pour mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social. Elle vise prioritairement à lutter contre la dévitalisation des centres-villes et à conforter les fonctions de centralités au sein d'un bassin de vie. L'ORT se matérialise par une convention signée entre l'intercommunalité, sa ou ses villes principales, d'autres communes-membres volontaires, l'État et ses établissements publics. Toute personne publique ou privée susceptible d'apporter son soutien ou de prendre part à des opérations prévues par le contrat peuvent également le co-signer.



ORT Persan - Beaumont



Actions prévues

- Réalisée
- Mature
- En cours de réflexion

- Secteur d'intervention Beaumont
- Secteur d'intervention Persan
- Périmètre de l'ORT de Persan/Beaumont-sur-Oise